

Chers Parents,

Nous vous remercions d'avoir choisi l'école L'EN VOL MONTESSORI pour l'année scolaire 2026/2027 de votre / vos enfant(s).

Merci de bien vouloir renseigner le formulaire d'inscription (obligatoire) en ligne sur le site.

La rentrée est prévue pour le **lundi 7 septembre 2026**. Une adaptation sera faite en fonction des besoins des enfants. Nous vous souhaitons une belle et riche année scolaire !

**Axelle OSSIN, Directrice de l'école**

### **Horaires**

Les enfants sont accueillis :

- |  |         |
|--|---------|
| - les lundis-mardis-mercredis-jeudis : | 8h-13h  |
| - les vendredis :                      | 8h-12h. |

L'accueil de l'enfant se fait de **7h45 à 8h30 pour les maternelles**.

Le temps d'enseignement débute à **8h00** pour le primaire.

Nous demandons de bien veiller au respect de ces horaires pour éviter de déranger la classe et le travail de vos enfants. En cas de retard, l'entrée de l'élève se fera par le service administratif.

Les après-midis sont consacrés aux activités périscolaires.

### **Assiduité**

Il n'est pas possible de procéder à une diminution des frais de scolarité. A noter qu'une présence minimale au sein de la structure est essentielle à la bonne intégration de l'enfant et afin que la pédagogie mise en place lui soit profitable.

### **Accueil et coordination**

Pour contacter l'école vous pouvez adresser un mail à [contact@lenvolmontessori.org](mailto:contact@lenvolmontessori.org) ou appeler l'école au **01 02 45 39 47**.



## **Rendez-vous**

Des entretiens pourront être organisés en cas de besoin avec la Directrice à la demande des parents uniquement sur rendez-vous.

## **Communication**

Un groupe WhatsApp sera créé par l'école afin de faire parvenir des informations générales aux familles.

## **Absences**

Merci de nous signaler l'absence de votre enfant par téléphone dès que possible au numéro suivant : **01 02 45 39 47**.

## **Maladie**

Les enfants malades, fiévreux ou porteurs d'une maladie contagieuse ne peuvent être admis à l'école.

## **Goûter**

Nous vous remercions de bien vouloir prévoir pour votre enfant chaque jour un goûter composé de fruits et de yaourts. Une gourde marquée au nom de l'enfant est également à prévoir.

## **Assurance**

L'école a souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour tous les élèves.

## **Vaccinations**

Le carnet de vaccinations de l'élève devra être photocopié et remis au secrétariat lors du paiement des frais d'inscriptions.

## **Objets interdits**

La détention de tout produit, objets dangereux ou étranger à la pratique scolaire est prohibée.

Cette liste, non exhaustive, comprend notamment :

- Les friandises et particulièrement les sucettes et les bonbons durs (risque d'étouffement).
- Les objets de valeur

L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'objets qui ne sont pas nécessaires au travail scolaire.



## **Matériel**

Une liste de fournitures et d'effets personnels est remise avec le dossier d'inscription. L'ensemble du matériel demandé doit être remis le jour de la rentrée dans un grand sac marqué au nom de l'enfant.

## **Uniforme**

Les élèves de maternelle portent une chasuble disponible à l'achat au sein de l'établissement au prix de 10 000 FCFA.

Les élèves du primaire portent la tenue officielle de l'état de Côte d'Ivoire : une robe à carreaux bleu/blanc pour les filles ; un short et un t-shirt et/ou un polo de couleur kaki pour les garçons.

Un tee-shirt de sport est en vente à l'école au prix de 10.000 FCFA

## **Intervenants extérieurs**

Des intervenants extérieurs seront parfois présents au sein des ambiances.

## **Vacances scolaires et jours fériés**

Un calendrier des vacances scolaires et des jours fériés sera remis aux familles à la rentrée.

## **Service restauration**

Il est assuré par un service traiteur. Des repas équilibrés et variés sont livrés quotidiennement.

Ils sont composés d'une entrée, d'un plat de résistance et d'un dessert.

Le montant total à payer pour le Service Restauration s'élève à soixante-cinq (65 000) mille FCFA/mois (paiement de 5 000 F pour l'inscription).

Le paiement pour le service de restauration s'effectue **par mois, tous les cinq (5) du mois.**

**Tout mois entamé est dû quel que soit le nombre de jours de classe.**

## **Activités extrascolaires**

Différentes activités seront proposées aux enfants après la rentrée scolaire. Elles se feront les après-midis en fonction des jours qui seront fixés.



## MODALITES DE REGLEMENT 2026/2027

Les parents s'engagent fermement et irrévocablement à régler les frais de scolarité selon le calendrier choisi et le cas échéant, les pénalités de retard.

### Mode de paiement : 2 choix

- Règlement annuel de trois millions de francs CFA (3.000.000 FCFA) en une seule fois à régler avant le **31/05/26**.

- Règlement en trois mensualités :

1<sup>er</sup> versement d'un million de francs CFA (1.000.000 FCFA) au plus tard **le 31 mai 2026**

2<sup>e</sup> versement d'un million de francs CFA (1.000.000 FCFA) avant le **30 novembre 2026**

3<sup>e</sup> versement d'un million de francs CFA (1.000.000 FCFA) avant le **20 février 2027**

---

Toute année commencée devra être réglée en totalité. Tout paiement annuel ou par tiers effectué pour l'année scolaire 2026-2027 ne sera pas remboursable.

Les frais payés pour confirmation à la préinscription (150.000f CFA) sont non remboursables en cas de renonciation.

En cas de renonciation, le premier tiers de la scolarité pourra être remboursé sur demande écrite avant le **16 juin 2026**. Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué.

L'inscription de l'élève sera validée une fois que le dossier administratif complet sera rempli sur le site de l'école.

Le versement des frais de scolarité correspondant au 1<sup>er</sup> tiers de l'année scolaire 2025-2026 ou le règlement annuel devra avoir lieu au plus tard le **31/05/2026**.

Passé ce délai, les dossiers seront automatiquement mis en liste d'attente.

BONNE RENTREE !

